



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Prenez avis que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 seront déposés par le trésorier lors de la séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi, 19 mai 2020 à 19h30 à l'hôtel de ville, sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus.

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur question par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, 7 mai 2020.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques